

ÉQUIPEMENTS À VÉLO

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS



SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

ÉQUIPEMENTS À TROTINETTE ÉLECTRIQUE

OBLIGATOIRES
RECOMMANDÉS

VÊTEMENT RÉFLÉCHISSANT OBLIGATOIRE
LA NUIT OU SI LA VISIBILITÉ EST RÉDUITE,
RECOMMANDÉ LE RESTE DU TEMPS

1 PERSONNE
12 ANS MINIMUM
CASQUE AUDIO INTERDIT
TROTTOIRS INTERDITS
VITESSE DU VÉHICULE
LIMITÉE À 25 KM/H
(PAR CONSTRUCTION OU PAR BRIDAGE)

FEUX DE POSITION AVANT
ET ARRIÈRE

